

Février 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent treizième session

Rome, 18 - 22 mars 2013

Suivi de l'évaluation des activités menées par la FAO par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Dominique Burgeon

Directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation

Tél.: +39 (06) 570-53803

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Résumé

i) L'Évaluation des activités menées par la FAO par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été présentée à la cent septième session du Comité du Programme (16-17 mai 2011). Le Comité s'est félicité de la qualité de l'Évaluation, qui a formulé 22 recommandations, dont 4 étaient adressées au Secrétariat du Fonds central. Dans sa réponse, la Direction de la FAO a accepté 14 des 18 recommandations et en a partiellement accepté 4. En outre, le Secrétariat du Fonds central a pleinement accepté 2, partiellement accepté 1 et rejeté 1 des 4 recommandations relatives au rôle du Fonds central.

ii) Conformément à la politique de l'Organisation en matière d'évaluations, le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre des mesures indiquées dans la Réponse de la Direction. Il résume les progrès accomplis au cours de ces deux dernières années et décrit les principales mesures mises en œuvre.

iii) Avec le soutien continu du Fonds central, qui a attribué plus de 40 millions d'USD à la FAO en 2012, l'Organisation poursuivra ses activités destinées à affermir son rôle humanitaire dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition immédiatement après une crise et à l'incorporer à un flux d'investissements, de développement et de mesures politiques à plus long terme. La FAO continuera de consacrer des ressources à témoigner, communiquer et sensibiliser l'opinion au sujet de l'importance qu'il y a à protéger les moyens de subsistance des petits agriculteurs vulnérables, et à encourager les bonnes pratiques en matière de réduction des risques et de gestion des crises.

1. L'Évaluation des activités menées par la FAO par le biais du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été présentée à la cent septième session du Comité du Programme (16-17 mai 2011). Le Comité s'est félicité de la qualité de l'Évaluation, qui a formulé 22 recommandations, dont 4 étaient adressées au Secrétariat du Fonds central.

2. Dans la Réponse de la Direction, la FAO s'est félicitée de l'Évaluation et a accepté 14 et partiellement accepté 4 des 18 recommandations adressées à l'Organisation. En outre, le Secrétariat du Fonds central a pleinement accepté 2, partiellement accepté 1 et rejeté 1 des 4 recommandations relatives au rôle du Fonds central.

3. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation en indiquant les réalisations effectives, les défis à relever et la voie à suivre.

Réalisations

4. Dans l'ensemble, les réalisations au niveau de la mise en œuvre des recommandations sont très encourageantes, et des progrès notoires ont été accomplis au cours de ces deux dernières années. Les réponses détaillées faites à chacune des recommandations sont indiquées à l'appendice 1. On trouvera ci-après les grandes lignes des principales actions entreprises. Le plein impact des mesures prises sera suivi et mesuré ces prochaines années dans un cadre stratégique et opérationnel évolutif qui nécessitera des interactions étroites avec les partenaires ressources comme le Fonds central.

Évaluation des besoins, établissement des priorités, conception des projets et assurance qualité (recommandations 1-4).

5. Dans l'ensemble, ces 4 recommandations sont les plus difficiles à mettre en œuvre et nécessitent un engagement à plus long terme:

- a) des spécialistes des situations d'urgence et du relèvement sont désormais intégrés aux systèmes institutionnels de recrutement et de registre en ligne, ce qui réduit le temps de mobilisation nécessaire pour réagir en cas de crise. Toutefois, le groupe d'experts chevronnés en matière de gestion des crises dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition est toujours trop peu nombreux pour relever les défis posés par une planète en danger;

- b) les progrès concernant la participation de l'évaluation des besoins des multiples parties prenantes s'accomplissent de façon ponctuelle au niveau des pays, mais sont plus systématiques dans le cadre de l'évaluation rapide initiale multi-groupes (MIRA) et au sein de l'équipe des Nations Unies d'évaluation des catastrophes et de coordination (UNDAC). Il s'agit néanmoins d'un domaine qui requiert plus d'attention et d'investissements afin d'englober les secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches et des ressources naturelles;
- c) des efforts consolidés en matière d'évaluation, de suivi, d'analyse des risques et d'alerte rapide ont été déployés pour la lutte contre la fièvre de la Vallée de la Rift, contre le criquet pèlerin et pour la gestion de la sécurité alimentaire en collaboration avec le PAM. On trouvera ci-après des exemples indiquant la voie à suivre. Les systèmes de suivi et d'alerte rapide multirisques à l'appui de l'agriculture, l'alimentation et la nutrition aux niveaux mondial, régional, national et local devraient continuer d'être l'une des priorités de la FAO pour les années à venir; et
- d) l'harmonisation des projets du Fonds central pour trois grands types d'interventions n'a pas encore été réalisée, et sera menée à bien d'ici la fin 2013. Cette harmonisation contribuera à soutenir le processus de décentralisation et à renforcer la qualité et les conditions d'exécution des interventions d'urgence de la FAO.

Efficacité et rapidité (recommandations 6 à 10)

6. Les principales réalisations des deux dernières années sur le plan de l'efficacité et de la rapidité sont notamment dues:

- a) à la révision des procédures d'achat, à la formation du personnel, au détachement de fonctionnaires chargés des achats et à la délégation de pouvoir accrue des bureaux décentralisés, qui a renforcé leur autonomie;
- b) à l'ajout de nouvelles zones agro-écologiques au calendrier des cultures du site web de la FAO, ainsi qu'à l'élaboration de directives et de procédures en matière d'achat de semences favorisant les variétés locales et adaptées;
- c) au lancement de la nouvelle formation électronique à la gestion des risques de catastrophe de la FAO et à la mise en place sur Intranet d'une plateforme d'outils et de bonnes pratiques à l'appui de la gestion des risques de catastrophe; et
- d) à des procédures opérationnelles harmonisées couvrant sept domaines fonctionnels (services d'appui à l'Organisation, programmation, logistique, préparation, communication, urgence et déclaration de situation de crise) élaborées de manière participative à tous les niveaux de l'Organisation.

Partenariats et coordination (recommandations 11-15)

7. Les réalisations au niveau des travaux d'amélioration des partenariats et de la coordination ont été renforcées grâce aux mécanismes du Module mondial et national de la sécurité alimentaire, dirigés conjointement avec le PAM. Des actions ont été menées concernant:

- a) une cartographie partielle des ONG partenaires;
- b) une nouvelle section du Manuel visant les prestataires de services, pour mieux définir leurs liens avec la FAO et leurs responsabilités à son endroit;
- c) la signature d'accords de partenariat prévisionnels pour la mise à disposition de compétences dans des domaines clés en matière de réponse aux crises; et
- d) la visibilité des prestataires de services (précédemment dénommés partenaires de la mise en œuvre).

Équité et ciblage (recommandations 16-17)

8. Ces deux dernières années, la FAO a élaboré deux nouvelles politiques institutionnelles et orientations pour les activités d'urgence et de relèvement donnant suite aux recommandations de l'évaluation, parachevées courant 2012; elles vont maintenant faire l'objet d'une plus large diffusion:

- a) Politique de la FAO en matière de ciblage et de responsabilité institutionnels - Responsabilité envers les personnes affectées - conformément aux engagements du Comité permanent interinstitutions;
- b) Politique de la FAO en matière de transfert d'espèces et approche harmonisée pour les directives opérationnelles visant les activités Espèces contre travail, les bons d'achat, les activités Vivres contre travail, les foires commerciales aux intrants, les systèmes de bons d'achat et le déstockage et la reconstitution des troupeaux.

Résultats (recommandations 18-19)

9. La pertinence de l'appui de la FAO aux activités d'urgence est favorisée par la collecte, la documentation, la diffusion et l'élargissement des bonnes pratiques en matière de réduction de risques de catastrophe et de gestion des crises, par le biais de différents mécanismes comme notamment:

- a) la banque de données des technologies pour l'agriculture de la FAO;
- b) les directives institutionnelles de la FAO en matière de bonnes pratiques;
- c) les communications de la FAO en matière de développement, y compris la réduction des risques de catastrophe.

10. L'importance du rôle que joue la FAO sur le plan de la protection des moyens de subsistance, en tant que question humanitaire fondamentale et légitime. Des réunions informelles périodiques avec les donateurs et d'autres partenaires sont organisées pour mieux communiquer et plaider en faveur de la protection des moyens de subsistance dans les périodes de crise, y compris au sein du Comité de la sécurité alimentaire (CSA).

Recommandations adressées au Fonds central d'intervention (recommandations 20 to 22)

11. Le Secrétariat du Fonds central a mis en œuvre les recommandations acceptées grâce à la mise en place de nouvelles procédures pour l'approbation des projets, l'établissement d'un protocole d'accord général signé par tous les organismes des Nations Unies, la formulation d'un nouveau cadre de résultats et de responsabilité, et des directives élargies en matière d'établissement de rapports et de partage des connaissances.

Défis

12. Au cours des prochains mois, le plus grand défi sera de poursuivre et de consolider les progrès accomplis ces deux dernières années dans un cadre stratégique et opérationnel évolutif, qui vise une meilleure intégration des opérations de développement, de relèvement et d'urgence. Une attention particulière sera accordée aux domaines suivants:
- a) les recommandations concernant l'évaluation des besoins, l'établissement des priorités, la conception des projets et l'assurance qualité, qui nécessitent de déployer des efforts et des ressources sur le long terme;
 - b) l'efficacité et la rapidité seront soutenues plus outre par le nouveau Système mondial de gestion des ressources;
 - c) en ce qui concerne les partenariats et la coordination, les bons résultats obtenus grâce au mécanisme du Module de la sécurité alimentaire aux niveaux mondial et national doivent être perpétués et renforcés afin qu'ils puissent avoir des effets concrets sur les bénéficiaires;
 - d) en ce qui concerne l'équité et le ciblage, les deux politiques institutionnelles élaborées en 2012 en matière de responsabilité et de transfert d'espèces doivent maintenant être diffusées et appliquées avec des ressources propres visant la formation et la communication; et
 - e) pour poursuivre l'amélioration des résultats en situation de crise, la FAO doit continuer d'investir dans le rôle technique qu'elle joue sur le plan de la protection des moyens de subsistance, en tant que question humanitaire fondamentale et légitime. Le défi consiste à élargir le dialogue avec ses Membres, donateurs et autres parties prenantes clés pour mieux communiquer et plaider en faveur de la protection des moyens de subsistance en

période de crise de la manière la plus professionnelle et cohérente possible (avec des bonnes pratiques validées en matière de gestion des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition) dans le cadre du nouveau programme mondial visant à renforcer la résilience.

La voie à suivre

13. Les résultats obtenus par la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation seront perpétués et renforcés grâce aux activités menées au titre de l'OS-I actuel, *Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles*, dans le PTB 2012-2013 et de l'OS-5, *Améliorer la résilience des moyens d'existence*, dans le PTB 2014-2015. Ces travaux consolideront le rôle humanitaire de la FAO dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition dans le sillage immédiat d'une crise et l'ancreront dans une série continue d'investissements et de mesures politiques et à l'appui du développement. S'appuyant sur les interventions en situation d'urgence et la gestion des risques de catastrophe, le nouvel objectif visant le renforcement de la résilience aidera la FAO, ses États Membres et ses partenaires à changer de paradigme, passant de la gestion des crises à la réduction des risques et la prévention à l'appui de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition.

14. Grâce au processus de décentralisation, la FAO renforcera plus outre sa capacité technique particulière d'intervention d'urgence en période de crise et intègrera ses compétences opérationnelles dans une gamme plus large d'investissements et d'interventions de développement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises affectant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Ce faisant, l'Organisation jettera les bases de l'élargissement de son rôle à l'appui de la résilience mondiale et du programme Faim Zéro.

La FAO consacrera des ressources à la documentation, à la communication et aux plaidoyers relatifs à l'importance de la protection des moyens de subsistance des petits exploitants vulnérables, du droit fondamental à l'alimentation et de l'élargissement des bonnes pratiques en matière de réduction des risques et de gestion des crises.

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>1. Forte de son programme de développement et de sa présence bien établie dans une majorité de pays, la FAO doit continuer à mobiliser des spécialistes de développement déjà en place et des ONG pour une évaluation conjointe des besoins</p>	<p>1.1 Continuer d'établir et de mettre à jour une liste de spécialistes compétents dans les pays où la FAO mène des activités depuis longtemps et dispose d'un programme de terrain conséquent.</p>	<p>Des domaines de spécialisation en matière d'urgence et de relèvement ont été incorporés aux nouveaux systèmes de recrutement et de fichiers électroniques afin de doter l'Organisation d'une capacité de déploiement rapide pour répondre aux catastrophes.</p>	<p>La FAO est en mesure de mobiliser rapidement des spécialistes compétents en matière de crises. Toutefois, la réserve de spécialistes chevronnés en matière de gestion des crises concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition est encore trop réduite pour pouvoir relever les défis posés par une planète en danger.</p>
<p>2. Si elle en a le temps et le cas échéant, la FAO doit s'efforcer de participer à des évaluations des besoins pluripartites renforçant ainsi l'objectivité, la précision et la transparence à l'heure de définir les besoins et les priorités à la suite de catastrophes susceptibles d'avoir eu une incidence sur de nombreux secteurs.</p>	<p>2.1 Envisager des possibilités de financement par les institutions financières internationales à l'appui d'évaluations des besoins pluripartites suite à une catastrophe.</p> <p>2.2 Demander l'accréditation de l'intégration de la FAO au mécanisme d'Évaluation des catastrophes et de coordination des Nations Unies (UNDAC).</p> <p>2.3 Au sein de la FAO, définir et former un groupe de fonctionnaires chargé de participer avec l'équipe UNDAC aux évaluations des besoins pluripartites à la suite d'une catastrophe.</p>	<p>La FAO a participé avec l'équipe UNDAC à une évaluation des besoins pluripartite suite à une catastrophe, au cas par cas. Au niveau des pays, la FAO a veillé à mettre à disposition des fonctionnaires nationaux pour participer à des évaluations locales des besoins suite à une catastrophe. L'Organisation s'est également montrée très active à l'heure d'élaborer une évaluation initiale rapide pluri-pôles d'action et d'y participer.</p>	<p>La FAO contribue à l'évaluation des besoins pluripartite en appuyant l'élaboration d'interventions du Fonds central axées sur les besoins. Il s'agit toutefois d'un domaine qui réclame une plus grande attention et davantage d'investissements afin d'englober l'agriculture, les forêts, les pêches et les secteurs liés aux ressources naturelles.</p>
<p>3. Dans les pays les plus sujets aux catastrophes, l'Organisation doit continuer d'appuyer des systèmes d'alerte précoce ou la collecte de simples profils des moyens de subsistance et de calendriers</p>	<p>3.1 Mettre en œuvre le programme cadre DRR/M sur "l'évaluation des risques en matière de sécurité, le suivi, l'analyse et l'alerte précoce" dans certains pays de référence, à savoir des</p>	<p>La FAO continue d'appuyer des systèmes d'alerte précoce comme: i) la mise en place du Système national d'alerte précoce et d'information sur la sécurité alimentaire, dont le but est de</p>	<p>La FAO soutient les systèmes d'alerte précoce, favorisant ainsi la prise de mesures rapides. Le suivi multirisques et les systèmes d'alerte précoce à l'appui de l'agriculture, de</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>agricoles directement élaborés sur la base des connaissances des agriculteurs, recueillis d'abord au moment de l'évaluation des besoins, puis approfondis pendant la durée de l'intervention sous l'égide du groupement agricole, du pôle sur la sécurité alimentaire ou d'un mécanisme de coordination du même type.</p>	<p>pays où la FAO a mené un programme de terrain important au fil des ans.</p>	<p>fournir des informations fiables, rapides et actualisées relatives à la sécurité alimentaire à des décideurs et des parties prenantes plus diverses afin de contribuer à atténuer les effets des pénuries vivrières et de la faim; ii) des missions d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire utilisées par les autorités locales, les institutions internationales et les donateurs pour planifier leurs actions; et iii) le Service d'information sur le criquet pèlerin, qui fournit des informations essentielles pour la planification et la hiérarchisation des opérations menées sur le terrain, l'organisation de campagnes de lutte antiacridienne d'urgence, et l'appel à l'assistance internationale.</p>	<p>l'alimentation et de la nutrition aux niveaux mondial, régional, national et local continueront de figurer parmi les priorités de la FAO au cours des prochaines années.</p>
<p>4. Du point de vue du contrôle de qualité, une harmonisation des approches des projets techniques financés par le Fonds central est souhaitable, dans la lignée de l'approche mise en place par le Service des semences et des ressources phytogénétiques. En vertu de leur brièveté, les projets financés par le Fonds central doivent utiliser des approches simples et normalisées et se concentrer sur le remplacement des moyens de production qui font le plus gravement défaut afin d'assurer un certain niveau de production alimentaire et de revenus, plutôt que de chercher à relever la production alimentaire</p>	<p>4.1 Pour 3 types principaux d'interventions financées par le Fonds central conformes aux critères d'urgence et au critère « sauver des vies », élaborer ou renforcer 3 approches techniques ou profils de projets standard.</p> <p>4.2 <i>Le Secrétariat du Fonds central se tient prêt à travailler avec la Division de la FAO pour les opérations d'urgence et la réhabilitation afin d'examiner d'éventuelles approches de projet normalisées.</i></p>	<p>Dans le cadre de la décentralisation du programme d'interventions d'urgence de la FAO, des approches techniques normalisées sont actuellement élaborées en étroite collaboration avec le Secrétariat du Fonds central.</p> <p>La FAO et le Secrétariat du Fonds central sont convenus d'appliquer cette recommandation avant la fin 2013.</p>	<p>Il s'agit d'un travail en cours. Il appuiera les capacités de la FAO de formuler des interventions financées par le Fonds central plus rapides et de meilleure qualité.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>pour lui faire retrouver le rendement qu'elle avait avant la crise (voir également la recommandation 20).</p>			
<p>5. Si la période d'évaluation de 5 ans du Fonds central le confirme, à cause du grand nombre de projets d'interventions insuffisamment financées devant être traités, les retards saisonniers de l'approbation des projets financés par le Fonds central méritent d'être examinés par le Secrétaire du Fonds central afin d'« isoler » les projets d'intervention rapide, autrement dit de garantir que le processus d'approbation des projets d'interventions rapides ne sera pas compromis par les retards du volet des interventions insuffisamment financées.</p>	<p>5.1 Fonds central - Le Secrétaire du Fonds central continuera de veiller à ce que l'examen, l'approbation et le financement des projets se déroulent rapidement.</p>	<p>Grâce à la mise en place de nouvelles procédures, le Secrétaire du Fonds central a respecté les délais fixés pour assurer l'approbation de projets d'intervention rapide, à savoir trois jours ouvrables après la soumission de la proposition finale, et cinq jours ouvrables pour les projets soumis au titre du volet des interventions insuffisamment financées.</p>	<p>Les propositions de projets sont approuvées en temps opportun par le Secrétaire du Fonds central.</p>
<p>6. Le personnel du programme doit être mieux informé des délais de livraison habituels selon les différents types d'achats et doit commencer à procéder aux achats et aux recrutements le plus tôt possible; les « achats préalables » (le fait de commencer les achats avant la date de démarrage officielle du projet) doivent devenir la règle pour les projets d'intervention rapide financés par le Fonds central; les commandes renouvelées constituent un outil très efficace pour garantir une livraison rapide, quand elles s'appuient sur des appels d'offres antérieurs ayant fait leurs preuves et obtenu suffisamment de réponses de fournisseurs par le passé.</p>	<p>6.1 Continuer de former des fonctionnaires de la FAO au Siège et dans les bureaux décentralisés aux nouvelles règles et procédures liées aux achats (Manuel de terrain), en mettant l'accent sur l'importance de la planification et de la célérité des achats.</p>	<p>L'introduction d'une nouvelle section 502 du Manuel (Achat de matériel et de fournitures) le 01/01/2010 assorti d'un principe directeur de rentabilité a fourni une ressource importante à l'appui du renforcement des capacités des bureaux de pays de procéder à des achats dans le cadre des niveaux accrus de pouvoirs directement délégués. -Des modules d'apprentissage électronique, des directives exhaustives, des modèles et des tableaux de planification ont été élaborés en vue de leur utilisation par les bureaux décentralisés.</p> <p>62 cours de formation ont été organisés pour 1032 participants dans 21 pays</p>	<p>Le temps imparti aux achats a été écourté pour les projets financés par le Fonds central grâce à la réutilisation des résultats d'appels d'offre antérieurs, ce qui a accru l'efficacité de la FAO et les retombées de ses projets.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>7. Le fait d'accorder plus d'attention aux variations des calendriers agricoles selon la localité, l'altitude ou la zone agro-écologique, ou de développer et affiner les connaissances en la matière, permettrait aux équipes de terrain de mieux programmer les livraisons et de fournir des actifs agricoles avant la saison des semis plutôt qu'une fois celle-ci commencée, comme cela se produit souvent actuellement. Cela permettrait aussi de juger quand il est possible de « rattraper » la prochaine récolte ou s'il est plus réaliste de viser les saisons suivantes (voir la recommandation 8).</p>	<p>7.1 Harmoniser et diffuser des informations sur les calendriers agricoles en fonction de leur zone agro-écologique pour les pays de référence ou prioritaires, à savoir ceux où la FAO mène d'importantes activités depuis de nombreuses années.</p> <p>7.2 Assurer le recrutement systématique d'agronomes compétents et mettre en œuvre une présentation de qualité à l'intention des nouveaux fonctionnaires internationaux et nationaux de la FAO sur l'importance du respect des zones agro-écologiques des calendriers agricoles. Les mêmes mesures seraient appliquées aux partenaires de mise en œuvre des ONG.</p>	<p>depuis le déploiement de la section 502 du Manuel.</p> <p>Le nouveau Manuel et la formation connexe ont renforcé la sensibilisation du personnel à l'égard des questions relatives aux achats, notamment pour ce qui est des possibilités de réutiliser pertinemment les résultats d'appels d'offre antérieurs (MS502.16.5).</p> <p>De nouvelles zones agro-écologiques ont été ajoutées au calendrier agricole du site web de la FAO. Aujourd'hui, 159 cultures, 493 régions agro-écologiques et 83 pays figurent au calendrier agricole du site web. Grâce à la base de données en ligne du calendrier agricole, des informations ont pu être largement diffusées.</p> <p>Des procédures sont en place en vue du recrutement d'agronomes qualifiés pour les interventions d'urgence.</p> <p>Des directives et des procédures visant les achats de semences garantissent l'utilisation de variétés adaptées par la FAO et ses partenaires.</p>	<p>Le renforcement du partage des connaissances relatives au calendrier agricole favorise des interventions d'urgence bien adaptées.</p> <p>Des variétés de semences mieux adaptées sont utilisées. Les achats locaux sont renforcés, favorisant l'utilisation des foires commerciales aux intrants locales.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>8. En fonction du type d'achat choisi et de la possibilité de renouveler ou non la commande, le personnel du programme doit effectuer une estimation éclairée afin de savoir s'il est nécessaire ou non de demander un financement au Fonds central pour "ratrapper la prochaine récolte". En règle générale, s'il est possible de renouveler une commande ou de passer un contrat exclusif avec un fournisseur disposant des marchandises dans ses stocks, un délai d'un à deux mois est à prévoir depuis le début des achats jusqu'à la livraison des intrants aux agriculteurs. Si les achats doivent faire l'objet d'un appel d'offres national ou international, ce délai est d'au moins 3 mois et s'élève plus souvent à 4 ou 5 mois.</p>	<p>8.1 Renforcer la disponibilité des achats et si besoin est les accords d'aide éventuelle avec les fournisseurs pour les principales cultures des régions très vulnérables ou chroniquement vulnérables.</p> <p>Ces fonctionnaires ont élaboré des procédures et des modèles pour la planification et la préparation relatives à un renforcement des achats sur le plan local. Ils ont élargi leurs listes de vendeurs locaux afin de s'assurer de la disponibilité de fournisseurs fiables pour d'éventuels appels d'offres, avec la capacité de préparer et de soumettre des propositions réactives. En outre, ces fonctionnaires bénéficient de plus en plus des compétences disponibles au niveau national et dans la nouvelle section 502 du Manuel pour une meilleure conception des projets.</p> <p>D'autre part, des protocoles ont été élaborés afin d'identifier des fournisseurs potentiels grâce à un élargissement des listes locales, à l'affiliation au portail mondial des Nations Unies, à un vaste nettoyage de la principale base de données des fournisseurs de la FAO pour en retirer les vendeurs inactifs.</p> <p>8.2 Fonds central - La mise en œuvre du volet de réponse rapide sous six mois appuiera la FAO en la matière. La question a déjà été soulevée lors de la</p>	<p>Des fonctionnaires chargés des achats, recrutés sur le plan international, ont pris leurs fonctions dans des bureaux décentralisés qui gèrent des achats très volumineux et/ou complexes.</p> <p>Ces fonctionnaires ont élaboré des procédures et des modèles pour la planification et la préparation relatives à un renforcement des achats sur le plan local. Ils ont élargi leurs listes de vendeurs locaux afin de s'assurer de la disponibilité de fournisseurs fiables pour d'éventuels appels d'offres, avec la capacité de préparer et de soumettre des propositions réactives. En outre, ces fonctionnaires bénéficient de plus en plus des compétences disponibles au niveau national et dans la nouvelle section 502 du Manuel pour une meilleure conception des projets.</p> <p>D'autre part, des protocoles ont été élaborés afin d'identifier des fournisseurs potentiels grâce à un élargissement des listes locales, à l'affiliation au portail mondial des Nations Unies, à un vaste nettoyage de la principale base de données des fournisseurs de la FAO pour en retirer les vendeurs inactifs.</p> <p><i>Le Fonds central a élargi son calendrier de financement des interventions rapides de trois à six mois dans le protocole d'accord</i></p>	<p>Le déploiement des fonctionnaires chargés des achats recrutés sur le plan international a entraîné une nette amélioration de l'action de l'Organisation, non seulement dans les pays concernés, mais aussi dans les pays où ils ont mené des missions d'achat. Ce déploiement a également élargi la réserve de fonctionnaires de la FAO chargés des achats disponibles pour intervenir dans des pays requérant une intervention rapide pour procéder à des achats très volumineux ou urgents.</p> <p>Les fonctionnaires chargés des achats recrutés sur le plan international tirent parti de leurs connaissances locales et des liens étroits avec le personnel des projets afin d'identifier les occasions de réutiliser efficacement les résultats d'appels d'offres antérieurs au titre de la section 502.16.5 du Manuel.</p> <p><i>La rapidité des interventions financées par le Fonds central permet de répondre aux besoins immédiats liés aux moyens de subsistance des</i></p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
	<p><i>consultation annuelle de novembre 2010 entre le Secrétariat du Fonds central et la FAO, et sera examinée plus avant.</i></p>	<p><i>général signé avec les organismes des Nations Unies le 7 juin 2011. Cet élargissement a permis à la FAO d'aligner ses interventions dans le secteur agricole sur les saisons des semis.</i></p>	<p><i>populations affectées.</i></p>
<p>9. Afin d'appuyer et de gérer la réponse rapide aux situations d'urgence, le personnel de la FAO axé sur les questions de développement au niveau des pays doit acquérir des compétences en matière de situations d'urgence grâce à la mise en place d'un programme permanent et spécifique de sensibilisation et de formation à la mise en œuvre. Cela peut nécessiter l'intégration des situations d'urgence aux programmes de formation interne, et d'allouer au personnel de formation et aux consultants au niveau des pays sur la gestion des programmes d'urgence des ressources provenant soit du budget du Programme ordinaire de la FAO, soit de donateurs.</p>	<p>9.1 Lancer l'outil d'apprentissage électronique sur la gestion des risques de catastrophe (DRM) à la mi-2011 et encourager tous les fonctionnaires axés sur les questions de développement à suivre le cours disponible en ligne.</p> <p>9.2 Adapter le cours sur les situations d'urgence et le faire suivre à nouveau aux représentants de la FAO.</p>	<p>Une formation électronique à la gestion des risques de catastrophes a été diffusée en novembre 2011.- Ce cours est actuellement disponible pour tous les membres du personnel sur la plateforme d'apprentissage électronique de la FAO. Une plateforme présentant des outils et des exemples de bonnes pratiques de gestion des risques de catastrophe a été mise au point et est disponible sur l'intranet pour tous les membres du personnel.</p> <p>Dans le cadre de l'intégration du programme d'urgence et de développement, des activités de renforcement des capacités sont mises en œuvre aux niveaux régional, sous-régional et national. En 2012, les activités étaient axées sur les bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et le Proche-Orient; en 2013, une attention plus soutenue sera accordée au Bureau régional pour l'Afrique.</p>	<p>Meilleure sensibilisation du personnel sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la gestion des risques de catastrophe.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>10. Les systèmes de gestion des informations internes de la FAO doivent s'aligner sur des opérations qui sont de plus en plus décentralisées. En dernier ressort, les systèmes Oracle utilisés par la FAO pour la comptabilité, la gestion des ressources humaines et le traitement des ordres d'achat doivent être développés pour appuyer les opérations sur le terrain, y compris en ce qui concerne la comptabilité, le suivi des lettres d'accord et la surveillance des achats. Comme le développement et le déploiement de ces applications au niveau des pays peuvent prendre un certain temps, il est nécessaire, dans l'intervalle, de concevoir une boîte à outils de gestion des opérations d'urgence¹.</p>	<p>10.1 Des procédures opérationnelles harmonisées sont élaborées et rassemblées dans une boîte à outils de gestion des interventions d'urgence destinée aux ressources humaines, aux contrats et à la gestion des lettres d'accord.</p>	<p>26 procédures opérationnelles harmonisées couvrant 7 domaines fonctionnels (services d'appui à l'Organisation, programmation, logistique, préparation, communication, urgence et déclaration de situation de crise) ont été élaborées et constituent la base du Manuel de la FAO pour les interventions d'urgence, qui est actuellement en cours d'élaboration. Le Manuel de la FAO pour les interventions d'urgence servira de boîte à outils de gestion des interventions d'urgence et comprendra toutes les procédures opérationnelles harmonisées et outils connexes.</p>	<p>Au cours des prochaines années, la cohérence, la rapidité et l'efficacité de la FAO à l'heure de réagir face aux situations d'urgence seront renforcés par l'application systématique des procédures opérationnelles harmonisées.</p>
<p>11. Tout en défendant le principe humanitaire de neutralité, la FAO doit continuer d'établir des relations de travail avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, en privilégiant ceux qui se trouvent dans les zones ciblées depuis longtemps et entretienment de bon rapports avec les communautés, afin de favoriser des programmes d'urgence plus rapides et efficaces et de faciliter la durabilité et la transition vers de futurs programmes de réhabilitation et de développement.</p>	<p>11.1 Continuer de mettre en place la configuration et les accords avec les partenaires clés (gouvernements, ONG et autres) dans les pays de référence où la FAO mène d'importantes activités depuis de nombreuses années.</p>	<p>Une cartographie partielle des ONG partenaires humanitaires a été conduite au cours de l'année 2012. La mise en place d'une base de données centralisée des ONG partenaires complétée directement par les acteurs sur le terrain et administrée au Siège est actuellement envisagée, en attente des ressources nécessaires. Les partenariats sont également renforcés par le groupe de la sécurité alimentaire mondiale et nationale.</p>	<p>La FAO continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour mettre en œuvre en temps opportun les interventions financées par le Fonds central, et elle est appuyée par le mécanisme du groupe de la sécurité alimentaire.</p>

¹ Cette recommandation est conforme aux recommandations 5.2 et 5.3 de l'Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO dans les situations d'urgence.

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>12. La FAO doit inclure davantage de partenaires de mise en œuvre clés dans le processus d'évaluation, de conception et de définition des interventions proposées qu'elle ne le fait actuellement; l'Organisation doit aussi, le cas échéant, appuyer des projets viables conçus directement par les partenaires.</p>	<p>12.1 Appliquer, dès son approbation, le Manuel nouvellement révisé en matière de collaboration avec les partenaires de mise en œuvre dans le cadre d'interventions d'urgence et de réhabilitation pour la fourniture de services.</p>	<p>La section 507 du Manuel visant les protocoles d'accord a pris effet le 01/07/2011. Les liens et les responsabilités relatifs à l'identification des prestataires de services et au travail avec eux – la nouvelle terminologie intéressant les partenaires de mise en œuvre a été définie à la fois dans la section du Manuel et dans les directives connexes.</p> <p>La formation conçue pour familiariser le personnel avec la section 507 du Manuel (lettres d'accord) a été déployée courant 2011 – 2012 auprès de 840 membres du personnel par le biais de 38 cours de formation organisés dans 17 pays. En 2013, de nouveaux cours de formation seront organisés dans chaque région de la FAO.</p>	<p>Les prestataires de services participent de manière inclusive à l'évaluation, la conception et la définition des interventions financées par le Fonds central.</p>
<p>13. Afin de mettre la relation avec les partenaires de mise en œuvre sur un pied d'égalité, la nouvelle version de la Section 507 du Manuel de la FAO et de nouveaux instruments de partenariat devraient être</p>	<p>12.2 Renforcer et élargir les accords de partenariat de secours (important) avec au moins deux partenaires internationaux clés.</p> <p>13.1 Compléter et lancer la nouvelle Section 507 du Manuel de la FAO sur la fourniture de services et les partenariats.</p>	<p>Des accords de partenariat de secours ont été signés avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Conseil danois pour les réfugiés et l'IMMAP (Programme de gestion des informations et d'action antimine) courant 2012. Des pourparlers avec d'autres partenaires sont en cours.</p>	<p>Les compétences ciblées renforcent les capacités de mise en œuvre de la FAO concernant les interventions d'urgence.</p> <p>Renforcement des liens entre la FAO et ses prestataires de services.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>parachevés dans les meilleurs délais et mis à la disposition des équipes opérationnelles.</p>		<p>avec eux – la nouvelle terminologie intéressant les partenaires de mise en œuvre a été définie à la fois dans la section du Manuel et dans les directives connexes.</p> <p>Les annexes correspondant à la Section 507 du Manuel définissent clairement le rôle et les responsabilités tant de la FAO que du prestataire de services.</p>	
<p>14. Tout comme les donateurs et la FAO requièrent parfois des partenaires locaux pour donner une visibilité à leurs actions d'aide en apposant leurs logos sur des pancartes ou des publications, (« visibilité descendante »), <u>la FAO doit inclure de façon systématique les logos de ses partenaires de mise en œuvre dans ses rapports d'exécution de projets</u> et ses brochures afin de reconnaître l'importance de leur contribution (« visibilité ascendante »)</p>	<p>14.1 Dans les directives générales de communication de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, insérer une recommandation spécifique sur la visibilité des partenaires de mise en œuvre lorsque ceux-ci jouent un rôle important dans la mise en œuvre d'un projet.</p>	<p>Les directives de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation sur les rapports d'exécution de projet comprennent plusieurs recommandations spécifiques relatives à la visibilité des prestataires de services.</p> <p>Les directives de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation font spécifiquement référence à la visibilité des prestataires de services et des partenaires.</p>	<p>La participation des prestataires de services est systématiquement reconnue dans tous les rapports détaillés présentés aux donateurs.</p>
<p>15. Dans l'idéal, <u>le soutien de la FAO aux partenaires de mise en œuvre sous la forme d'une aide et d'une formation techniques</u> dans le cadre des interventions d'urgence devrait être apporté par des experts nationaux dotés d'une solide expérience de terrain.</p>	<p>15.1 Soutenir le Pôle mondial conjoint FAO-PAM sur la sécurité alimentaire afin de mieux servir et appuyer les pôles nationaux sur la sécurité alimentaire et d'autres pôles similaires liés à la l'agriculture et aux moyens de subsistance.</p>	<p>La FAO a soutenu le Pôle mondial sur la sécurité alimentaire dans la conception et l'organisation de formations en ligne et en direct, ainsi que pour identifier les coordonnateurs du Pôle de la sécurité alimentaire.</p>	<p>La FAO favorise une réponse coordonnée renforcée.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>16. Lors de l'intervention immédiate faisant suite à une catastrophe, et donc dans le cadre de la plupart des projets d'intervention rapide financés par le Fonds central, le ciblage pour le remplacement d'actifs doit être axé sur les villages, par une sélection des villages les plus touchés. Pour gagner du temps et protéger la cohésion ou le capital social des communautés quand celles-ci en ont le plus besoin, les communautés ciblées doivent pouvoir décider en toute transparence de la manière dont elles souhaitent recevoir les actifs proposés.</p>	<p>16.1 Pour le remplacement des actifs pendant la phase d'urgence immédiate, élaborer des critères et des directives harmonisées fondés sur les meilleures et les bonnes pratiques afin de cibler les ménages des zones rurales au niveau des communautés, en fonction du degré de cohésion sociale observé. Cela signifie que les tâches de suivi et d'obligation redditionnelle doivent elles aussi être normalisées par la FAO et partagées avec les partenaires de la mise en œuvre (voir recommandation 10).</p>	<p>Les retours des communautés affectées relevaient notamment que le ciblage de bénéficiaires individuels dans le cadre communautaire était souvent problématique, car: a) il entraînait des tensions et des conflits entre voisins, et b) il présentait une charge quand les personnes ciblées passaient de longues périodes de temps supplémentaire à transmettre ce qu'ils avaient appris à leurs voisins non ciblés. Il a été suggéré de concevoir les interventions dans le but d'encourager et d'appuyer la cohésion communautaire. La FAO a élaboré sa propre politique assortie d'orientations relatives à la responsabilité à l'égard des personnes affectées, conjuguant les cinq engagements du Comité permanent interinstitutions avec l'engagement institutionnel envers la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles. Ces directives ont été intégrées à tous les programmes de pays de la FAO en octobre 2012.</p>	<p>Une fois déployés, le nouveau ciblage institutionnel et la nouvelle politique d'obligation redditionnelle de la FAO devraient favoriser une meilleure incidence des projets. Désormais, le défi à relever est de diffuser plus largement cette nouvelle politique et ses orientations, de les mettre en œuvre et de former le personnel en conséquence.</p>
<p>17. Tout comme le Siège de la FAO a délégué certaines activités d'achat plus importantes à des bureaux de pays, il est possible d'améliorer l'efficacité des achats en déléguant l'achat de certains produits aux partenaires de mise en œuvre ou directement aux bénéficiaires par un système de bons d'achat équitables,</p>	<p>17.1 Dans la mesure du possible, promouvoir les systèmes de bons d'achat établis à l'annexe du manuel des achats fondé sur l'expérience sud-africaine (voir recommandation 10 ci-dessus concernant la boîte à outils de gestion des interventions d'urgence).</p>	<p>Conformément à la mesure 10.1 ci-dessus sur les procédures opérationnelles harmonisées, la FAO a renforcé son appui aux interventions de transferts monétaires au cours des dix dernières années, se forgeant une expérience et des compétences précieuses en la matière.</p>	<p>La politique générale et les directives fournissent des orientations détaillées au personnel de la FAO en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des interventions de transfert monétaire de la FAO avec les partenaires de la mise en œuvre. Désormais, le défi à relever est de</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>notamment quand le type d'actifs à fournir varie de façon importante d'une localité à l'autre. L'expérience de distributions-pilotes de bons d'achat menée en Afrique doit être intégrée aux boîtes à outils de gestion des procédures et des opérations d'urgence de la FAO. Toutefois, quand elles sont utilisées dans le contexte d'un projet financé par le Fonds central, les foires aux intrants doivent être aussi simples que possible, pour éviter le recours à des programmes de bons d'achat-contre-travail complexes.</p>		<p>En 2012, la FAO a officialisé son rôle et sa position en matière de transferts monétaires et a harmonisé son approche. Le document de politique générale de la FAO sur les transferts monétaires a été publié, assorti de directives opérationnelles sur les espèces contre travail, les bons et vivres contre travail, les foires commerciales aux intrants et les systèmes de bons d'achat, ainsi que sur le déstockage et la reconstitution des troupeaux.</p>	<p>diffuser plus largement cette nouvelle politique et ses directives, de les mettre en œuvre et de former le personnel en conséquence.</p>
<p>18. La FAO doit toujours acheter des variétés, races ou types d'actifs semblables à ceux utilisés couramment dans les zones ciblées et auxquels les bénéficiaires sont habitués, surtout pendant les phases de secours d'urgence et de réhabilitation rapide.</p>	<p>18.1 Étudier et illustrer les bonnes pratiques promouvant les variétés et races locales et mettre en place une procédure opérationnelle type liée à cette question (voir recommandation 10).</p>	<p>Des formulaires harmonisés rédigés en 3 langues sont utilisés pour l'achat des semences. Des manuels sur les semences dans les situations d'urgence fournissent des informations essentielles en la matière au personnel des interventions d'urgence et aux partenaires locaux. Une base de données spécialisée sur les bonnes pratiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophes a été mise en place dans l'archive Technologies pour l'agriculture . Il existe également des directives institutionnelles sur les bonnes pratiques.</p>	<p>Les procédures d'achat sont plus rapides et davantage d'achat de semence sont effectués sur le plan local par le biais de foires commerciales aux intrants qui renforcent les systèmes semenciers locaux. L'encouragement actif de bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe est intégré à la communication pour le développement.</p>
<p>19. La FAO et les autres institutions engagées dans la protection des moyens de subsistance doivent continuer de défendre cette question humanitaire légitime au nom des communautés qu'elles</p>	<p>19.1 La FAO renforce sa communication et ses plaidoyers auprès des donateurs, des gouvernements concernés et d'autres institutions des Nations Unies en faveur de l'importance</p>	<p>La FAO a notamment renforcé sa communication et ses plaidoyers pour souligner l'importance des moyens de subsistance agricole grâce : à du matériel de communication et</p>	<p>Les donateurs, les gouvernements, les institutions des Nations Unies et leurs partenaires commencent à comprendre que la protection des moyens de subsistance agricoles est une question</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>s'efforcent d'aider, tout en reconnaissant néanmoins que ce domaine de travail diffère des opérations de secours palliatifs en ce qu'il a pour but d'appuyer la résilience d'acteurs économiques expérimentés dont les compétences techniques méritent respect et attention pendant le processus d'évaluation des besoins, de sélection des actifs à distribuer et de planification de leur livraison (voir respectivement les recommandations 3, 20 et 7).</p>	<p>et de la protection des moyens de subsistance agricoles.</p> <p><i>19.2 Le Secrétariat du Fonds central continue de se pencher sur les projets qui lui sont soumis afin de juger si une révision future des directives s'avèrera nécessaire.</i></p>	<p>d'information et des rapports connexes; à une présence renforcée dans les médias sociaux; à des réunions avec les donateurs; à des communiqués de presse; et à un nouveau site web axé sur la protection des moyens de subsistance agricoles.</p> <p><i>Le Secrétariat du Fonds central continue de se pencher sur les projets qui lui sont soumis et convient de l'importance de la protection des moyens de subsistance agricoles et du renforcement de la résilience dans le cadre des interventions humanitaires.</i></p>	<p>humanitaire légitime. Néanmoins, le grand public, les médias et de nombreux donateurs envisagent encore la sauvegarde des moyens de subsistance sous un angle réactif plutôt qu'en adoptant une approche volontariste de la réduction des risques.</p>
<p>20. Il est nécessaire de continuer d'interpréter avec souplesse le critère « sauver des vies » du Fonds central, qui doit servir à concentrer les financements sur les besoins humanitaires, y compris la protection de moyens de subsistance autonomes et l'accès à l'alimentation, par le biais d'interventions agricoles rapides, conformément aux directives sectorielles du Fonds central.</p>	<p>20.2 La FAO continue de se réunir et de communiquer avec le Coordonnateur résident et le Haut Commissaire des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies et les principaux pôles d'action au sujet de l'importance des interventions à l'appui de moyens de subsistance agricoles autonomes et de la disponibilité de produits alimentaires locaux en réponse aux situations de crise.</p>	<p>Au niveau des pays, les représentants de la FAO plaident pour la protection des moyens de subsistance agricoles autonomes et la disponibilité de produits alimentaires locaux en réponse aux situations de crise.</p>	<p>Les interventions de protection des moyens de subsistance sont pleinement soutenues par le Fonds central.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>21. Le Secrétaire du Fonds central doit modifier le format du rapport détaillé de façon que chaque rapport annuel de pays du Fonds central puisse inclure, par secteur et pour chaque institution, un calendrier des interventions faisant apparaître les dates d'achat et de délivrance de l'aide aux bénéficiaires.</p>	<p>21.1 Le Secrétaire du Fonds central recueille également une partie de ces informations par l'intermédiaire de son Cadre de résultats et de l'obligation redditionnelle.</p>	<p>Les dates des premiers décaissements et du début des activités sont nécessaires pour les subventions subsidiaires selon le modèle de rapport révisé. En outre, entre trois et cinq situations d'urgence sont examinées chaque année au titre du Cadre de résultats et de l'obligation redditionnelle, avec notamment une vue d'ensemble de la rapidité des interventions. En 2011, le Fonds central a reçu des informations sur la rapidité de mise en œuvre de plus de 600 subventions subsidiaires par le biais des rapports définitifs du Coordonnateur résident et du Haut Commissaire des Nations Unies, contre moins de 200 informations de ce type pour 2010.</p>	<p>L'intervention du Fonds central fournit une assistance en temps opportun aux bénéficiaires et est conforme à son Cadre de résultats et de l'obligation redditionnelle. Le Fonds central dispose désormais de davantage d'informations sur la rapidité de mise en œuvre des fonds qu'il fournit.</p>
	<p>21.2 La FAO examinera la possibilité de définir des délais d'intervention harmonisés communs, y compris en ce qui concerne les dates des achats et la livraison aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires, le simple suivi et la surveillance des achats pour la FAO au niveau du Siège et sur le terrain dans certains pays de référence et dans le cadre de la boîte à outils de gestion des interventions d'urgence destinées aux ressources humaines mentionnée dans la recommandation 10 ci-dessus.</p>	<p>Le déploiement intégral du Programme relatif au système mondial de gestion des ressources courant 2013 permettra à la FAO de pouvoir suivre ses activités d'achat de manière systématique.</p>	<p>Des données d'information renforcées sur les achats sont disponibles pour le rapport du Fonds central.</p>

Recommandations issues de l'Évaluation	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>22. Les pôles d'action et l'équipe de pays des Nations Unies doivent être chargés d'examiner chaque année les rapports détaillés et les résultats de chaque projet, afin de les soumettre à un examen critique plus ou moins poussé et d'améliorer la qualité des rapports établis. Dans le même esprit et comme cela se produit souvent pendant les évaluations des besoins, les pôles d'action et l'équipe de pays des Nations Unies pourraient évaluer efficacement les réponses et tirer des enseignements communs de cette expérience.</p>	<p>22.1 À la FAO, promouvoir les enseignements à tirer et les expériences à partager dans le cadre du pôle d'action des interventions financées par le Fonds central et envisager la diffusion d'au moins un enseignement par projet.</p> <p>22.2 Le Secrétariat du Fonds central encouragera plus avant l'examen par l'équipe de pays des Nations Unies des rapports détaillés des projets financés par le Fonds central.</p>	<p>Conformément au format de rapport révisé du Fonds central introduit en 2012, des informations supplémentaires sont à fournir concernant le processus de consultation qui donne lieu à la présentation des rapports et quant à l'ampleur de la diffusion du document. En outre, les nouvelles directives d'établissement de rapports du Fonds central pour 2013 soulignent la nécessité de veiller à ce que les rapports soient systématiquement consultés au sein des pôles d'actions et des équipes d'action humanitaire dans les pays.</p> <p>Par ailleurs, les examens a posteriori du Fonds central seront encouragés plus systématiquement en 2013 afin de favoriser l'apprentissage commun et l'évaluation conjointe de la performance et des résultats.</p>	<p>Les enseignements tirés des interventions financées par le Fonds central sont largement diffusés au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, garantissant ainsi des interventions pertinentes et renforcées.</p>